

CTL du 15/04/2019

## DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président

Longtemps dans cette enceinte on nous a certifié qu'il n'y avait pas de plan caché. Désormais, une autre stratégie de communication est employée. On nous dit qu'il y a quelque chose en préparation dont on ne peut pas encore parler. Dans les deux cas il y a toujours une réflexion plus ou moins aboutie. Dans le cas d'espèce, on sait que c'est plutôt plus que moins. Le degré de gravité d'une réforme quant à l'impact qu'il aura sur les agents ne doit pas constituer un mystère, car contrairement à la propagande de la DG, ce ne sont pas les syndicats qui sont anxiogènes en s'inquiétant, mais c'est bel et bien les Ministres qui le sont, avec une stratégie relevant d'une vieille ficelle pour tenter d'éviter un conflit social, qu'on finit par avoir de toute façon.

Venons en maintenant au projet de loi de transformation de la fonction publique et à la volonté politique de ce Gouvernement d'inverser les choses dans la fonction publique où la majorité du personnel dispose du statut et une minorité est sous contrat. L'objectif est de faire désormais du contrat la règle et du statut l'exception !

Dans cette démarche de renforcement de la précarité, le Gouvernement institue dans un premier temps pour les contractuels et à titre expérimental pour une période de 5 ans, à partir du 01/01/2020 pour les fonctionnaires, un mécanisme de rupture conventionnelle aligné sur celui prévu dans le code du travail.

Ce dispositif comme dans le secteur privé permettrait à l'employeur et au contractuel de convenir ensemble des conditions de rupture d'un CDI, sans avoir à recourir à la démission ni au licenciement, et donne lieu à une indemnité dont les montants sont fixés par simple décret. Parallèlement, nous apprenons qu'un projet d'accord sur une rupture conventionnelle collective a été présenté aux ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ( CDC )

Ce projet porterait sur une suppression d'une centaine d'agents pour le moment. Il s'adresse aussi bien aux salariés de droit privé qu'aux fonctionnaires de la CDC. Dans un tel contexte aussi explosif à la DGFIP et plus largement dans la fonction publique, notre ordre du jour d'aujourd'hui sonne creux.

Comme d'habitude, FO DGFIP 66 est prête à discuter sur ces différents points, mais ne peut occulter l'environnement plus qu'inquiétant dans lequel se tient aujourd'hui notre instance de dialogue social local.